



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Relations culturelles

Question écrite n° 62997

Texte de la question

Mme Michele Alliot-Marie appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures sur la situation de TV 5 Europe 1992. La vision hexagonale de la programmation, sans production propre, et la non prise en compte de la diversité des publics, sont la base des critiques dirigées contre la grille des programmes de TV 5 Europe. Elle demande si, en contrepartie de l'augmentation importante de la subvention accordée à cette chaîne, le secrétaire d'Etat a prévu dans la convention la nécessité d'améliorer le contenu des programmes, vitrine de la production audiovisuelle francophone dans le monde. Elle s'inquiète en particulier d'une répartition des crédits qui privilégierait les moyens de transmission au détriment de la programmation.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite des propositions formulées par le rapport d'Alain Decaux en septembre 1989, la chaîne francophone TV 5 Europe s'est efforcée depuis 1990, dans un cadre budgétaire en augmentation, d'améliorer sa grille de programmes. Dans ce contexte, les différents partenaires de la chaîne ont été mobilisés. Si les diffuseurs français, plus nombreux au sein de TV 5, apportent naturellement une part majoritaire de programmes français, l'effort réalisé par les autres partenaires dans l'offre de programmes de qualité et le souci de la chaîne de valoriser ces émissions se sont traduits par une très sensible progression de leur place dans la grille, particulièrement pour ce qui est des émissions canadiennes et québécoises. La diffusion désormais quotidienne des trois journaux télévisés canadien, suisse et belge est venue compléter l'important dispositif mis en place par TV 5 dans le domaine de l'information, élément très porteur de l'image de la chaîne. Par ailleurs, la grille, qui a accordé une présence plus visible aux émissions sur l'Afrique, s'enrichit des programmes en provenance du Sud dont la production bénéficie d'une politique de soutien des pouvoirs publics (la mise en place de la fondation Ecrans du Sud répond notamment à cet objectif). Le concept même de TV 5 en fait une chaîne de rediffusion des programmes mis à sa disposition par ses partenaires qui s'efforcent d'acquiescer les droits de diffusion sur ses réseaux. C'est en ce sens que TV 5 est une vitrine de la francophonie. Les moyens consacrés aux frais de programmes par TV 5 Europe représentent déjà, en 1992, 49,3 p 100 de son budget contre 21,6 p 100 pour les frais de transmission et 10,7 p 100 pour les frais de régie. TV 5 réalise actuellement la production de journaux et de bulletins quotidiens, et de quelques émissions de « services » réalisées grâce à des recettes de parrainage et très appréciées du public « Affiches », « Eurotraffic », « Euroneige ». Depuis 1988, TV 5 Europe a vu doubler son budget, sa durée quotidienne de diffusion et son audience potentielle, devenant ainsi une des trois plus grandes chaînes transfrontières européennes, position qui se trouvera certainement confortée par le prochain passage à une diffusion de 24 heures sur 24. Le positionnement mondial acquis parallèlement par TV 5 qui devient un réseau unique pour la francophonie grâce à ses prolongements et extensions au Canada, aux États-Unis, en Afrique et en Amérique latine se confirmera en 1993. Partant de cette situation, les perspectives d'évolution de la chaîne devront orienter tout nouvel effort financier vers une meilleure adéquation de sa programmation aux attentes de ses divers publics. D'ores et déjà, les progrès accomplis par cette chaîne, tout particulièrement ces deux dernières années, ont été salués par tous ses partenaires.

Données clés

Auteur : [Mme Alliot-Marie Michèle](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62997

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie et aux relations culturelles extérieures

Ministère attributaire : francophonie et aux relations culturelles extérieures

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1992, page 4779